

Ligne de partage des eaux : les ressources naturelles et le Traité de la baie James – (Traité n° 9)

Degrés : 9^e à 11^e année
 Matière : Géographie
 Temps nécessaire : 2 cours ou 90 à 120 minutes

Dans cette trousse de leçon :

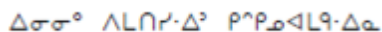
Aperçu de la leçon.....	2
Liens avec le curriculum et attentes particulières.....	2
Réponse aux appels à l'action	3
Matériel/ressources.....	5
Leçon/activité	5
Contexte/préparation	5
Activation	5
Activité	6
Récapitulation.....	10
Évaluation	11
Annexe I : Renseignements à propos du Traité n° 9.....	14
Renseignements généraux.....	15
Glossaire.....	18
Annexe II: Feuille de travail et sources primaires.....	20
Source primaire – Carte indiquant les territoires couverts par le Traité n° 9.....	21
Feuille de travail : Cueillette de renseignements.....	22

Les Archives publiques de l'Ontario tiennent à remercier Lorraine Sutherland et Christina Nielsen d'Omushkego Education pour leurs conseils, leur contribution et leur soutien tout au long de l'élaboration de cette trousse de leçon, dans le cadre de leur travail avec le Conseil Mushkegowuk pour réviser l'exposition en ligne du Traité de la Baie James (Traité no. 9) en 2019-20.

Kiskinohamakewi Wichihitowin Travailler ensemble dans l'éducation



Ininiw Pimatisiwin Kiskanahamakewina Enseigner avec la culture Omushkego



Aperçu de la leçon

Sommaire : à l'aide de sources primaires et secondaires, les élèves définiront les principales ressources naturelles qui se trouvent sur le territoire couvert par le Traité n° 9, évalueront l'importance de leur présence et de leur répartition, et expliqueront en quoi le colonialisme a eu une incidence sur la région, sur les populations Omushkegowuk et les Anishinaabe et sur leurs relations avec le territoire.

À la suite de cette leçon, les élèves seront en mesure d'appliquer la recherche qu'ils ont réalisée à d'autres traités historiques et modernes d'un point de vue géographique.

« La ligne de partage des eaux » fait référence au bassin versant de la baie d'Hudson et de la baie James dans le Nord de l'Ontario et du Québec; toute l'eau qui tombe sur la terre et qui circule dans les sources, rivières, eaux souterraines et lacs dans cette région afflue vers le nord. Ce bassin versant est également important pour les populations et collectivités de la région, car il est à la fois une caractéristique physique du territoire et un indicateur du « nord » dans les deux provinces.

Question clé : de quelle façon les conséquences environnementales, sociales, culturelles et économiques du Traité n° 9 illustrent-elles la relation avec la terre qu'entretiennent différentes collectivités Premières Nations en Ontario?

Grandes idées :

- Les gens ont différentes opinions concernant l'impact de l'action humaine sur le milieu naturel et les systèmes mondiaux.
- Les facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux ont des répercussions sur la durabilité des ressources naturelles dans les régions.
- Les gens ont différentes opinions sur la façon dont les ressources naturelles du Canada devraient être exploitées.
- Les régions géographiques ne sont pas homogènes d'un point de vue social, culturel ou économique.

Liens avec le curriculum et attentes particulières

- Enjeux géographiques du Canada, 9^e année :
 - CGC1D et CDC1P, domaines d'étude A-C
 - À la suite de cette leçon, les élèves seront en mesure de :

- A1 : démontrer des compétences en recherche scientifique (se rapportant à l'enquête et à la recherche) dans les quatre domaines de compétences (initiative et planification, consignation, analyse et interprétation et communication);
 - B2 : décrire des schémas dans les caractéristiques naturelles et la répartition de la population dans la région sélectionnée et d'analyser la relation entre eux;
 - C2.2 analyser, d'un point de vue géographique, les enjeux se rapportant à l'exploitation, à l'extraction et à la gestion de différentes ressources naturelles que l'on trouve en Ontario;
- Géographie régionale, 11^e année :
 - CGD3M, domaines d'étude A et C
 - À la suite de cette leçon, les élèves seront en mesure de :
 - A1 : démontrer des compétences en recherche scientifique (se rapportant à l'enquête et à la recherche) dans les quatre domaines de compétences (initiative et planification, consignation, analyse et interprétation et communication);
 - C1.2 évaluer les conséquences positives et négatives sur la région de la demande extérieure pour ses produits ou ressources;
 - C1.4 expliquer les conséquences de l'impérialisme ou du colonialisme sur la région, en faisant référence à ses populations et à leur relation avec les ressources naturelles;
 - C3.2 comparer les points de vue de différents groupes concernant les projets d'exploitation, incluant, le cas échéant, les mégaprojets dans la région.

Réponse aux appels à l'action

Cette trousse de leçons a été préparée de manière à encourager des réponses aux [appels à l'action](#) qui suivent lancés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada :

45. Nous demandons au gouvernement du Canada d'élaborer, en son nom et au nom de tous les Canadiens, et de concert avec les peuples autochtones, une proclamation royale de réconciliation qui sera publiée par l'État. La proclamation s'appuierait sur la Proclamation royale de 1763 et le Traité du Niagara de 1764, et réaffirmerait la relation de nation à nation entre les peuples autochtones et l'État. La proclamation comprendrait, mais sans s'y limiter, les engagements suivants :

iii. établir des relations qui se rattachent aux traités et qui sont fondées sur les principes de la reconnaissance mutuelle, du respect mutuel et de la responsabilité partagée, et ce, de manière à ce qu'elles soient durables, ou renouveler les relations de ce type déjà nouées.

63. Nous demandons au Conseil des ministres de l'éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche :

i. l'élaboration et la mise en œuvre, de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats.

Matériel/ressources

- Ordinateurs, tablettes ou appareils intelligents avec accès à Internet
- Papier pour imprimer les feuilles d'activité (facultatif)
- Tableau noir, tableau blanc ou feuilles de papier graphique (avec outil d'écriture)
- Feuillet et feuilles de travail fournis dans cette trousse de leçon (papier ou numérique)

Leçon/activité

Contexte/préparation

- Les élèves doivent connaître l'emplacement de la baie James dans le Nord de l'Ontario.
- Les élèves doivent avoir une connaissance des types de ressources naturelles que l'on trouve en Ontario.
- Préparation de l'enseignant : commencez par lire la section « Renseignements généraux » à l'Annexe I de cette trousse de leçon.
- Facultatif: les élèves et les enseignants peuvent consulter l'exposition en ligne sur le [Traité de la Baie James \(Traité no 9\)](#).

Activation

1. Tenez une discussion en groupe à l'aide de la question suivante :

Quelles ressources naturelles utilisez-vous chaque jour?

Demandez aux élèves de discuter de leurs réponses en petits groupes pendant 5 à 10 minutes, puis, avec toute la classe, dressez la liste des différentes idées proposées par chaque groupe.

2. Partagez le scénario qui suit, qu'examineront les élèves et dont ils discuteront en petits groupes ou avec toute la classe :

Imaginez que de nouveaux voisins viennent tout juste d'arriver dans votre collectivité, et qu'ils vous demandent de partager les ressources naturelles que vous utilisez chaque jour – de quelle manière reconnaîtriez-vous l'entente, de quelle manière partageriez-vous les ressources avec eux, et attendriez-vous quelque chose en retour?

Activité

Sommaire : à l'aide de sources primaires et secondaires, les élèves se renseigneront sur l'importance des ressources naturelles dans le contexte de conclusion de traités en Ontario. Ils recueilleront de l'information à propos des collectivités Premières Nations du Traité n° 9 et établiront différents points de vue à propos de l'accord, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles. En travaillant de façon individuelle ou en groupe, ils se serviront de compétences spatiales pour faire rapport sur leurs résultats.

Directives :

1. Passez en revue la page « Glossaire » de l'Annexe II de cette trousse de leçon avec les élèves pour vous assurer qu'ils connaissent et comprennent le langage qu'ils rencontreront en examinant les sources primaires utilisées dans cette leçon.
 - a. Lorsque vous expliquez le terme « traité », laissez aux élèves le temps de réfléchir à l'importance du territoire dans la conclusion d'un tel accord.
 - b. Lorsque vous passez en revue les termes « réserve » et « collectivité », rappelez aux élèves que ces termes sont très subjectifs – leur utilisation et leur sens dépendent du contexte et de la personne qui parle ou qui écrit. Même si ces termes ont des définitions très précises (et distinctes), ils peuvent sembler être utilisés de façon interchangeable, et les élèves doivent être préparés afin de comprendre ces différentes couches de sens. Pour plus de contexte, référez-vous à cet aperçu des [Réserves en Ontario](#) tiré de l'Encyclopédie canadienne.
2. Présentez le Traité n° 9 aux élèves en leur montrant le feuillet « Carte indiquant les territoires couverts par le Traité n° 9 » de l'Annexe II de cette trousse de leçon.
 - a. Avec toute la classe, consultez l'exposition en ligne sur le [Traité n° 9](#) et lisez la page « [Conclusion du Traité](#) », et portez une attention particulière à la section « Demandes de protection et d'assistance aux termes d'un traité ».

En particulier, les élèves doivent prendre note des passages suivants :

Les Omushkegowuks et les Anishinaabes habitant au nord de la ligne de partage sont d'avis qu'un traité pourrait assurer leur protection et leur sécurité économique à la suite de l'établissement et développement euro-canadiens imminents, et ils commencent à pétitionner le gouvernement du

Canada. Certaines de ces collectivités, comme celle dont Sahquakegick (aussi appelé Louis Espagnol) était le chef, avaient des contacts dans d'autres collectivités qui avaient été signataires des Traités Robinson de 1850, qui garantissaient des droits de chasse et pêche aux collectivités autochtones sur les territoires au nord du lac Supérieur et du lac Huron (au sud de la ligne de partage), ainsi que des réserves et paiements annuels. Les dirigeants pétitionnent la Couronne afin de conclure un traité pour recevoir la même aide et la même protection qu'avaient reçues les signataires des Traités Robinson. Les agents indiens, les facteurs de la CBH et des missionnaires d'église envoient aussi des pétitions.

...

Dès avril 1904, la découverte de minéraux dans le Nord-Ouest de l'Ontario ajoute une dimension d'urgence au désir du Canada d'éteindre le titre autochtone et d'exploiter le potentiel minier du territoire. On pressentait également l'élargissement du réseau ferroviaire, de l'exploitation forestière et de la production hydro-électrique.

3. Affectez les élèves, de façon individuelle, deux par deux ou en petits groupes, à l'étude d'une Première Nation signataire du Traité n° 9 tirée de la liste suivante :

Première Nation Abitibiwinni	Première Nation de Marten Falls
Première Nation d'Aroland	Première Nation de Matachewan
Première Nation d'Attawapiskat	Première Nation de Mattagami
Première Nation de Bearskin Lake	Première Nation du lac McDowell
Première Nation de Brunswick House	Première Nation Mishkeegogamang
Première Nation de Cat Lake	Première Nation crie de Missanabie
Première Nation crie de Chapleau	Première Nation crie de la Moose
Première Nation ojibwe de Chapleau	Première Nation de Muskrat Dam Lake
Première Nation de Constance Lake	Première Nation de Neskantaga
Première Nation d'Eabametoong	Première Nation de Nibinamik
Première Nation de Flying Post	Première Nation du lac Caribou Nord
Première Nation de Fort Albany	Première Nation de Sachigo Lake
Première Nation de Fort Severn	Première Nation de Slate Falls
Première Nation de Ginoogaming	Première Nation Taykwa Tagamou
Première Nation de Kasabonika Lake	Première Nation Wahgoshig
Première Nation de Keewaywin	Première Nation de Wapekeka
Première Nation de Kingfisher	Première Nation de Wawakapewin
Première Nation Kitchenuhmaykoosib Innuwug	Première Nation de Webequie
	Première Nation Weenusk
	Première Nation du lac Wunnumin

Demandez aux élèves de réfléchir aux thèmes qui suivent (selon le niveau approprié pour leur grade), et de tenter de répondre au plus grand nombre possible des questions ci-dessous à mesure qu'ils se renseignent sur la Première Nation et réserve :

- Emplacement :
 - À quel endroit se situe la Première Nation? Retrouve-t-on la collectivité uniquement à cet endroit ou ailleurs également?
 - L'emplacement de la Première Nation a-t-il changé avec le temps?
 - La Première Nation réside-t-elle à cet emplacement durant toute l'année? À quel moment cette pratique a-t-elle commencé?
 - De quelle manière le déplacement de la Première Nation a-t-il influencé le mode de vie de sa population? (c.-à-d., vie à l'intérieur des terres par rapport à la vie dans les régions côtières)
 - Quels autres renseignements liés à l'emplacement pouvez-vous trouver à propos de la Première Nation et de la réserve? (c.-à-d., emplacement géographique, coordonnées, repères, altitude, population et nom traditionnel de la collectivité)
- Conséquences géopolitiques
 - Pour quelle raison croyez-vous que la Première nation se trouve à son emplacement actuel?
 - Qui a choisi l'emplacement actuel de la réserve liée avec la Première Nation?
 - L'emplacement de la réserve a-t-il été choisi en fonction des besoins de la Première Nation?
 - À l'époque où le Traité n° 9 a été conclu, de nombreuses nations signataires étaient basées autour des avant-postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou d'églises chrétiennes – en quoi le fait de devoir vivre dans une réserve a-t-il changé la Première Nation?
- Ressources naturelles
 - Dans quelle biosphère la Première Nation se trouve-t-elle?
 - Pouvez-vous nommer les ressources naturelles que l'on trouve près de la Première Nation ou à même la Première Nation?
 - À l'époque où le Traité a été conclu, quelles ressources les gouvernements provincial et fédéral désiraient-ils exploiter? (c.-à-d., diamants, fourrures, minéraux, eau)

- Quelle est l'incidence possible des frontières politiques imposées à la réserve ou à la Première Nation par les gouvernements colonisateurs sur les relations traditionnelles avec le territoire?

Si vous vous servez des feuillets, remettez à chaque élève une copie (numérique ou papier) de la feuille de travail « Cueillette de renseignements » qui se trouve à l'Annexe II de cette trousse de leçon. Les élèves devraient faire des recherches en ligne sur la Première Nation qu'ils ont choisie à l'aide de différentes sources primaires et secondaires, incluant les suivantes :

- Articles, études ou rapports rédigés avec et à propos de la Première Nation
- Site Web ou comptes de médias sociaux de la Première Nation
- Entretiens avec des membres de la Première Nation ou écrits rédigés par eux
- Cartes de la Première Nation ou des environs, qui peuvent inclure les suivantes :
 - [Carte interactive sur l'hydroélectricité au Canada](#) de Canadian Geographic
 - [Carte interactive des profils des Premières Nations](#) de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
 - Données SIG et [noms géographiques](#) du ministère des Ressources naturelles
 - [Géologie Ontario](#)
 - [Page GIS Help: Mapping the Census of Canada \(en anglais\) de la bibliothèque Macodrum de l'Université Carleton](#)
 - [Cartes topographiques du ministère des Richesses naturelles et des Forêts](#)
 - [Carte en ligne de Native Land](#)
 - [OGSEarth](#) (nécessite l'utilisation de Google Earth)
 - [Carte des activités minières \(en anglais\) de l'Ontario Mining Association's](#)
 - [Carte des centrales électriques \(en anglais\) en Ontario de l'Ontario Power Generation](#)
- Reportages (écrits ou enregistrés) à propos de la Première Nation
- Photos et vidéos géomarkées avec les coordonnées de la Première Nation dans les médias sociaux

Encouragez les élèves à chercher des preuves démontrant la façon dont la Première Nation choisie aborde l'utilisation des ressources naturelles et du territoire, afin de mieux comprendre les différents points de vue sur l'exploitation et l'extraction des ressources en Ontario.

4. Demandez aux élèves de créer l'un des éléments ci-dessous pour partager leurs résultats avec leurs camarades de classe :
 - Une **ligne du temps** démontrant l'évolution de l'emplacement, du milieu naturel et de l'accès aux ressources vécue par la Première Nation.
 - Une **carte du relief** annotée accompagnée de photographies et de descriptions recueillies durant leur recherche, et qui illustre la relation qu'entretient la Première Nation avec le territoire et l'évolution de son emplacement avec le temps.
 - Une **carte choroplèthe** indiquant la présence des ressources naturelles à l'emplacement actuel de la Première Nation, la réserve et autour de celui-ci à l'aide de symboles pour indiquer si la ressource est renouvelable ou non renouvelable.

Réservez du temps pour permettre aux élèves de partager leurs résultats sous la forme de courtes présentations ou vidéos, en classe ou publiées en ligne.

Récapitulation

Demandez aux élèves de visionner la Minute du patrimoine [Naskumituwin \(traité\)](#). Avec toute la classe, discutez des questions suivantes :

Pourquoi est-il important de comprendre le point de vue des peuples Omushkegowuk et des Anishinaabe qui ont signé le Traité n° 9?

Que nous disent-ils à propos de l'utilisation du territoire et des ressources naturelles en Ontario?

Évaluation

Catégories	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Connaissance et compréhension : contenu propre au sujet acquis à chaque degré (connaissance), et compréhension de sa signification et de son importance (compréhension)				
	L'élève :			
Connaissance du contenu (c.-à-d., faits, termes, définitions)	- démontre une connaissance limitée du contenu	- démontre une certaine connaissance du contenu	- démontre une connaissance considérable du contenu	- démontre une connaissance approfondie du contenu
Compréhension du contenu (c.-à-d., concepts, idées, théories, interrelations, processus, méthodologies, technologies spatiales)	- démontre une compréhension limitée du contenu	- démontre une certaine compréhension du contenu	- démontre une compréhension considérable du contenu	- démontre une compréhension approfondie du contenu
Réflexion : l'utilisation des compétences ou processus de pensée critique et créative				
	L'élève :			
Utilisation des compétences en planification (c.-à-d., structure d'une enquête; formulation de questions; cueillette de preuves et de renseignements; établissement d'objectifs, recherche ciblée)	- se sert des compétences de planification avec une efficacité limitée	- se sert des compétences de planification avec une certaine efficacité	- se sert des compétences de planification avec une efficacité considérable	- se sert des compétences de planification avec un degré élevé d'efficacité
Utilisation des compétences en traitement (c.-à-d., interprétation, analyse, synthèse et évaluation de données, de preuves et de renseignements; analyse de cartes; détection du point de vue et des préjugés; formulation de conclusions)	- se sert des compétences de traitement avec une efficacité limitée	- se sert des compétences de traitement avec une certaine efficacité	- se sert des compétences de traitement avec une efficacité considérable	- se sert des compétences de traitement avec un degré élevé d'efficacité
Utilisation de stratégies et de processus de pensée critique et créative (c.-à-d., application des concepts de réflexion disciplinaire, utilisation de processus d'enquête, de résolution de problème et de processus décisionnels)	- se sert des processus de pensée critique ou créative avec une efficacité limitée	- se sert des processus de pensée critique ou créative avec une certaine efficacité	- se sert des processus de pensée critique ou créative avec une efficacité considérable	- se sert des processus de pensée critique ou créative avec un degré élevé d'efficacité
Communication : transmission du sens au moyen de différentes formes				

	L'élève :			
Expression et organisation des idées et de l'information (c.-à-d., expression claire, organisation logique) à la forme orale, visuelle et écrite	- exprime et organise les idées et l'information avec une efficacité limitée	- exprime et organise les idées et l'information avec une certaine efficacité	- exprime et organise les idées et l'information avec une efficacité considérable	- exprime et organise les idées et l'information avec un degré élevé d'efficacité
Communication pour différents publics et objectifs (c.-à-d., informer, persuader) à la forme orale, visuelle et écrite	- communique pour différents publics et objectifs avec une efficacité limitée	- communique pour différents publics et objectifs avec une certaine efficacité	- communique pour différents publics et objectifs avec une efficacité considérable	- communique pour différents publics et objectifs avec un degré élevé d'efficacité
Utilisation des conventions (c.-à-d., conventions graphiques et cartographiques, conventions de communication), du vocabulaire et de la terminologie des formes orale, visuelle et écrite de la discipline	- utilise les conventions, le vocabulaire et la terminologie de la discipline avec une efficacité limitée	- utilise les conventions, le vocabulaire et la terminologie de la discipline avec une certaine efficacité	- utilise les conventions, le vocabulaire et la terminologie de la discipline avec une efficacité considérable	- utilise les conventions, le vocabulaire et la terminologie de la discipline avec un degré élevé d'efficacité
Application : l'utilisation des connaissances et des compétences pour établir des liens dans un contexte et entre différents contextes				
	L'élève :			
Application des connaissances et des compétences (c.-à-d., concepts, procédures, compétences spatiales, processus, technologies) dans des contextes familiers	- applique les connaissances et les compétences dans des contextes familiers avec une efficacité limitée	- applique les connaissances et les compétences dans des contextes familiers avec une certaine efficacité	- applique les connaissances et les compétences dans des contextes familiers avec une efficacité considérable	- applique les connaissances et les compétences dans des contextes familiers avec un degré élevé d'efficacité
Transfert des connaissances et des compétences (c.-à-d., concepts de réflexions, procédures, compétences spatiales, méthodologies, technologies) à de nouveaux contextes	- transfère des connaissances et des compétences à de nouveaux contextes avec une efficacité limitée	- transfère des connaissances et des compétences à de nouveaux contextes avec une certaine efficacité	- transfère des connaissances et des compétences à de nouveaux contextes avec une efficacité considérable	- transfère des connaissances et des compétences à de nouveaux contextes avec un degré élevé d'efficacité

<p>Établissement de liens dans un contexte et entre différents contextes (c.-à-d., entre des sujets ou enjeux à l'étude et dans la vie de tous les jours; entre les disciplines; entre les contextes passé, présent et futur; dans différents contextes spatiaux, culturels ou environnementaux; en proposant ou en prenant des mesures pour aborder les enjeux connexes; en faisant des prédictions)</p>	<p>- établit des liens dans un contexte et entre différents contextes avec une efficacité limitée</p>	<p>- établit des liens dans un contexte et entre différents contextes avec une certaine efficacité</p>	<p>- établit des liens dans un contexte et entre différents contextes avec une efficacité considérable</p>	<p>- établit des liens dans un contexte et entre différents contextes avec un degré élevé d'efficacité</p>
--	---	--	--	--

Annexe I : Renseignements à propos du Traité n° 9

Renseignements généraux

Source : Exposition en ligne sur le Traité de la baie James

Le Traité de la baie James – (Traité no 9) est un accord Ojibwé (Anishinaabe), Cri (y compris les Omushkegowuk) et des autres nations autochtones (Algonquins) et la Couronne (représentée par deux commissaires nommés par le Canada et un commissaire nommé par l'Ontario). Le traité, conclu en 1905-1906, couvre les bassins versants de la baie James et de la baie d'Hudson en Ontario, soit environ deux tiers de la masse continentale totale de la province. Le traité représente le lien nation à nation entre les Premières Nations et la Couronne.

Pour quelle raison le Traité de la baie James (Traité n° 9) a-t-il été créé?

En 1870, le Canada fait l'acquisition de la Terre de Rupert, un territoire auparavant revendiqué par la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) depuis la fin des années 1600, ainsi que le Territoire du Nord-Ouest. Le gouvernement cherche à éteindre le titre sur de vastes étendues de territoire autochtone afin de permettre l'établissement et l'exploitation des ressources dans l'Ouest et le Nord du Canada. De 1871 à 1921, onze « traités numérotés » furent conclus.

Les chemins de fer entraînent l'arrivée de braconniers et de prospecteurs non autochtones qui menacent les ressources de la chasse, contribuant ainsi à une augmentation de la famine et de la maladie. Les collectivités autochtones craignent de perdre leur mode de vie traditionnel, puisque l'empiétement mène à la perte de moyens de subsistance provenant des récoltes traditionnelles, à un manque de ressources alimentaires et à la maladie.

Les Omushkegowuks et les Anishinaabes habitant au nord de la ligne de partage sont d'avis qu'un traité pourrait assurer leur protection et leur sécurité économique à la suite de l'établissement et développement euro-canadiens imminents, et ils commencent à pétitionner le gouvernement du Canada. Certaines de ces collectivités, comme celle dont Sahquakegick (aussi appelé Louis Espagnol) était le chef, avaient des contacts dans d'autres collectivités qui avaient été signataires des Traités Robinson de 1850, qui garantissaient des droits de chasse et pêche aux collectivités autochtones sur les territoires au nord du lac Supérieur et du lac Huron (au sud de la ligne de partage), ainsi que des réserves et paiements annuels.

Bien que ce ne soit pas tous les dirigeants autochtones qui désiraient un traité, les ravages causés par les maladies comme la rougeole, la tuberculose et la variole ainsi que la famine provoquée par le déclin des ressources alimentaires traditionnelles en forcèrent d'autres à voir un traité comme une façon de protéger leurs populations. Le Traité de la baie James, le neuvième des traités numérotés, a été conclu durant cette période.

Les dirigeants pétitionnent la Couronne afin de conclure un traité pour recevoir la même aide et la même protection qu'avaient reçues les signataires des Traités Robinson. Les agents indiens, les facteurs de la CBH et des missionnaires d'église envoient aussi des pétitions.

Dès avril 1904, la découverte de minéraux dans le Nord-Ouest de l'Ontario ajoute une dimension d'urgence au désir du Canada d'éteindre le titre autochtone et d'exploiter le potentiel minier du territoire. On pressentait également l'élargissement du réseau ferroviaire, de l'exploitation forestière et de la production hydro-électrique.

De quelle façon a-t-on négocié les conditions du Traité de la baie James?

Après près d'un an de retard de la part de l'Ontario, en mai 1905, les deux gouvernements commencent à négocier les conditions du document écrit du traité. L'Ontario avait une série de demandes, y compris que l'un des trois commissaires représente la province et qu'aucune réserve autochtone du territoire couvert par le traité ne soit située dans des zones ayant un potentiel d'exploitation hydroélectrique de plus de 500 chevaux-vapeur.

Le Canada et l'Ontario s'entendent sur les conditions au début de juillet. Bien que la ratification du traité exige l'accord des peuples autochtones habitant sur le territoire, ni les Omushkegowuks ni les Anishinaabes ne participent à la préparation des conditions du document écrit, pas plus qu'il n'a été autorisé de modifier les conditions durant l'expédition en vue de conclure le traité.

Au cours de deux étés en 1905 et 1906, une délégation en vue de conclure le traité traverse le bassin versant de la baie James pour aller à la rencontre des collectivités autochtones. Trois commissaires représentent la Couronne : les fonctionnaires Duncan Campbell Scott et Samuel Stewart du gouvernement fédéral et le mineur Daniel G. MacMartin pour l'Ontario. L'équipe de la commission comprend également deux agents de police et un médecin; le professeur Pelham Edgar et l'artiste Edmund Morris se sont joints à l'expédition de 1906.

De quelle façon le Traité de la baie James a-t-il été compris par ses signataires?

Les commissaires au traité passent seulement quelques jours chacun aux postes de la CBH en 1905-1906. À chaque arrêt, une routine semblable se déroule. Les commissaires demandent à la collectivité de choisir des représentants qui se font expliquer le traité par des interprètes et posent des questions. Le traité, rédigé en anglais seulement, est présenté aux dirigeants autochtones à titre de document achevé prêt à être signé, et on ne procède à aucune négociation des conditions. Les commissaires ne fournissent pas de version intégrale du traité traduit dans les langues

des peuples autochtones locaux (Anishinaabemowin, Ininimowin ou Ililimowin et Anshininimowin) ni ne laissent le document ou une copie aux fins d'examen.

La conclusion du Traité de la baie James a créé différentes compréhensions du sens réel de cet accord. De nombreux signataires autochtones ne savaient pas parler, lire ou écrire l'anglais. Il fallut donc recourir à des interprètes choisis par les commissaires à différents arrêts. Ils possédaient également une culture, une langue, une histoire ainsi qu'une conception de la propriété foncière différentes de celles des commissaires.

Aux yeux des collectivités autochtones, le traité constituait un accord pour partager le territoire tant que le soleil brille, que l'herbe pousse et que les rivières coulent. Ils maintiennent que les mots prononcés par les commissaires durant les cérémonies font partie du traité conclu au nom du roi, y compris leur promesse de la Couronne que les peuples pourraient chasser et pêcher comme leurs ancêtres avant eux. Les documents d'archives suggèrent que les commissaires n'ont pas expliqué la clause de prise des terres aux signataires autochtones durant les cérémonies de signature du traité. S'ils l'avaient fait, il est possible que les dirigeants autochtones n'auraient pas signé le document.

Glossaire

Céder : Abandonner le contrôle et la propriété d'une parcelle de terre ou y renoncer.

Collectivité : Les collectivités autochtones sont celles qui descendent de sociétés antérieures à l'invasion et précoloniales s'étant développées sur leurs territoires et qui se considèrent distinctes d'autres secteurs des sociétés colonisatrices qui occupent maintenant ces territoires. Les populations autochtones peuvent s'identifier comme étant membres de nations en particulier ou de collectivités faisant partie de ces nations ou non, notamment : peu importe qu'une personne dispose du statut, peu importe la nation, la bande, le clan ou le conseil tribal ou traité à laquelle ou auquel elle appartient et peu importe qu'elle habite dans sa collectivité natale ou qu'elle ait migré vers un centre urbain.

Délégation : Deux personnes ou plus choisies pour représenter une collectivité, une organisation, un gouvernement ou un groupe, qui souvent prennent une décision ou concluent une entente avec d'autres.

Indien : « Indien » est un terme maintenant considéré comme étant désuet et offensant, mais qui a été utilisé historiquement pour désigner les populations autochtones de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord. Au Canada, le terme « Indien » possède également un sens juridique. Il est utilisé pour faire référence aux identités légalement définies mentionnées dans la *Loi sur les Indiens* (1876), par exemple le « Statut d'Indien ». Pour certaines populations autochtones, le terme « Indien » confirme leur ascendance et protège leur relation historique avec l'État et le gouvernement fédéral; pour d'autres, le terme (particulièrement en relation avec la *Loi sur les Indiens*) ne fait pas partie de leur identité.

Remarque : au moment d'étudier des sources primaires en lien avec le Traité n° 9, vous pourriez tomber sur le mot « Indien » dans des titres ou dans les sources en elles-mêmes. Bien que le terme soit aujourd'hui considéré comme étant offensant, il n'est pas censuré dans les dossiers d'archives afin que les chercheurs puissent avoir une idée juste des attitudes et du langage en usage autrefois.

Réserve : Une réserve est un territoire mis de côté par le gouvernement fédéral pour l'usage d'une Première Nation, créé dans le cadre du processus de conclusion d'un traité avec les populations des Premières Nations. Des collectivités ont été contraintes de déménager dans des réserves, peu importe qu'elles aient ou non conclu un traité avec le gouvernement fédéral. Aux yeux de nombreux membres des collectivités des Premières Nations, les réserves peuvent servir de terre natale spirituelle et physique à leur population, mais elles sont également le symbole de la gouvernance coloniale. Bien que tout l'Ontario soit le territoire traditionnel des Premières Nations, les réserves

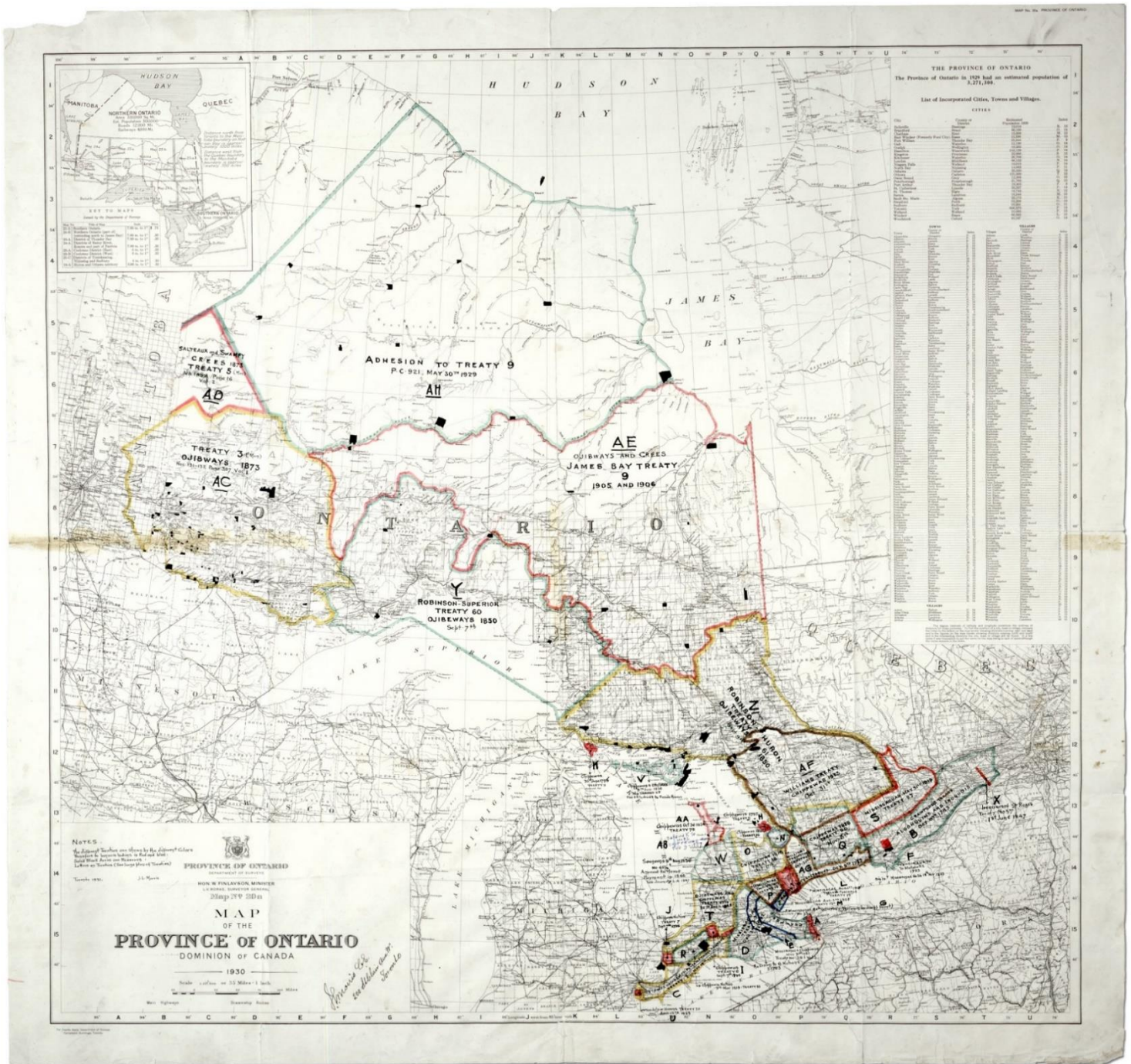
représentent moins de 1% de la superficie totale de la province. L'Ontario compte 205 réserves et neuf établissements appartenant aux Premières Nations.

Signataire : Personne ou groupe, organisation, gouvernement ou partie qui signe un accord (par exemple un traité).

Traité : Accord conclu entre deux ou plusieurs parties (c.-à-d., nations et organisations internationales) qui visent souvent à préciser de quelle façon toutes les parties partageront et géreront de façon conjointe les ressources en fonction d'un ensemble de pratiques et de principes établis.

Annexe II: Feuille de travail et sources primaires

Source primaire – Carte indiquant les territoires couverts par le Traité n° 9



[Carte des traités conclus avec les Indiens en Ontario] James L. Morris, [base] *Map of the province of Ontario: Dominion of Canada*. Carte n° 20a. Ontario : service des levés, 1931
Fonds J. L. Morris
Archives publiques de l'Ontario, I002329

Feuille de travail : Cueillette de renseignements

Nom de la Première Nation : _____

<p>Emplacement</p> <p><i>Où la Première Nation est-elle située? (c.-à-d., emplacement géographique, coordonnées, repères, altitude, population et nom traditionnel)</i></p> <p><i>Pour quelle raison croyez-vous que la Première Nation se trouve à cet emplacement? Comment pensez-vous que les limites politiques imposées par la ou les réserves influencent les relations traditionnelles des membres de la communauté avec la terre?</i></p>	<p>Consultez les sources primaires et secondaires lorsque vous faites des recherches sur la Première Nation, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site Web ou comptes de médias sociaux de la Première Nation • Photos et vidéos géomarquées avec les coordonnées de la Première Nation • Entretiens avec des membres de la Première Nation ou écrits rédigés par eux • Reportages (écrits ou enregistrés) provenant de la Première Nation ou à son sujet • Cartes de la Première Nation et des environs • Études ou rapports rédigés avec et à propos de la Première Nation
--	--

Milieu naturel

Dans quelle biosphère la Première Nation se trouve-t-elle?

Quels types d'animaux et de plantes retrouve-t-on dans la réserve et ses environs?

Ressources

Pouvez-vous nommer les ressources naturelles que l'on trouve près de la Première Nation ou à même la Première Nation?

À l'époque où le Traité a été conclu, quelles ressources les gouvernements provincial et fédéral désiraient-ils exploiter près de la réserve liée à cette Première Nation? (c.-à-d., diamants, fourrures, minéraux, eau)